Interpellation - Application de notre règlement de police

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

J'aimerais attirer votre attention sur un sujet qui préoccupe de nombreux habitants de notre commune : l'augmentation des comportements incivils chez certains jeunes mineurs.

De plus en plus souvent, nous sommes témoins d'agissements irrespectueux dans les lieux publics, de dégradations du mobilier urbain, de nuisances sonores ainsi que de troubles lors des manifestations publiques.
Nous constatons également des rassemblements qui suscitent un sentiment d'insécurité et favorisent l'émergence de la délinquance. Cela nuit à la qualité de vie de tous les citoyens et ternissent l'image de notre belle commune.

Bien entendu, il ne s'agit pas de stigmatiser l'ensemble de la jeunesse, qui constitue une richesse pour notre village. Cependant, il est essentiel de mettre en place des actions concrètes, à la fois préventives, éducatives et s'il est nécessaire sanctionnelles, afin d'inculquer le respect des règles de vie en société.

Ces comportements semblent contrevenir aux dispositions légales prévues pour la protection des mineurs, notamment l'article 25, point e, de notre règlement communal de police. Celui-ci stipule que les mineurs (personnes de moins de 18 ans révolus) ne sont pas autorisés à sortir non accompagnés d'un adulte responsable, entre 22 h et 6 h.

Une présence policière renforcée permettrait, dans un premier temps à titre préventif, d'effectuer davantage de contrôles, de dissuader les comportements incivils et de rassurer la population.
Il m'apparaît essentiel que ces dispositions soient appliquées rigoureusement, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes concernés, ainsi que la tranquillité publique.
Des sanctions légales permettraient peut-être une réflexion chez certains parents, les confrontant ainsi à leur devoir de parentalité.

Il est important de prendre ce sujet au sérieux sans tarder, en ce début d'année scolaire et de mettre en place si nécessaire un lien entre l'école et les familles pour les jeunes encore scolarisés.

Au vu de ce qui précède, est-ce que la Municipalité entend entreprendre des mesures concrètes face à ces problèmes avant qu'ils ne deviennent récurrents ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Pour le Groupe PAI-UDC
Audrey Dauphin